



## Le dispositif écowatt

Dans un contexte de fragilité de l'alimentation électrique de la Bretagne, les actions de chacun, visant à maîtriser la puissance électrique appelée en période de pointe, pourront contribuer à maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité. La démarche ÉcoWatt fait partie des actions de maîtrise de la demande en énergie mises en œuvre pour répondre aux problématiques spécifiques de pointes de consommation.

Le dispositif EcoWatt a été lancé en hiver 2008-2009 par la Région Bretagne, RTE (Réseau Transport d'Electricité) et l'Ademe. Le principe repose sur un système d'alerte appelé « pointe exceptionnelle de consommation d'électricité prévue pour demain ». Il est lancé la veille pour le lendemain par le biais d'e-mails ou de SMS émis aux internautes volontaires.

Eco-watt est une démarche gratuite qui permet d'être acteur de sa consommation électrique afin d'en limiter l'impact aux heures de pointe.

## Les actions de la collectivité

Brest métropole s'engage dans la démarche EcoWatt. Des actions sont mises en œuvre les jours d'alerte pour la période de pointe entre 17h et 20h. Cela passe par la diffusion de l'alerte par mails à l'ensemble des agents de Brest métropole et de la mairie de Brest, en incitant chacun à agir à son niveau. En période de pointe, les utilisateurs de postes informatiques peuvent faire des actions individuelles : éteindre les écrans, imprimantes et copieurs en fin de journée. En cas d'alerte rouge, la Direction Informatique & Télécommunications de Brest métropole peut être amenée à stopper les unités centrales des ordinateurs à 18h.

L'extinction de l'éclairage public est réalisée sur certaines zones peu piétonnes comme les rocales et le port de commerce. L'éclairage de mise en valeur (à ne pas confondre avec l'éclairage urbain) de certains ouvrages et bâtiments peut aussi être coupé : place de la Liberté, haut de Siam, pont de Recouvrance, les châteaux d'eaux ainsi que la station d'épuration du port... En 2014, les actions de Brest métropole ont permis d'éviter une puissance appelée de 580 kW par alerte, c'est l'équivalent de 5 800 ampoules à incandescence de 100 watts.

## Et vous ?

De simples gestes suffisent bien souvent pour réduire sa consommation d'énergie. A votre domicile, vous pouvez agir sur le chauffage, l'éclairage, les ordinateurs... Brest métropole encourage chacun à devenir un Eco W'acteur en se connectant sur le site internet : <https://monecowatt.fr> ➔

## Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

✖ EFFACER

✓ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **16 décembre 2019**



#### **HÔTEL DE METROPOLE**

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 33 50 50

[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

#### **Hôtel de ville de Brest**

2, rue Frézier - CS 63834

29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80

[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30